

**DELIBERATION N°2021-76 /CCOG-PORT**  
**relative à la désignation des membres suppléants du conseil d'exploitation**  
**SPIC Port de l'Ouest Guyanais**

L'An Deux Mille vingt et un le mercredi douze mai, à dix heures vingt-trois, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle du Réfectoire de la mairie d' Apatou, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

**Conseillers en exercice = 44**

Présents	25
Absents	19
Procurations	05
Votants	30

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 6 mai 2021.

**Publiée le : 20/05/2021**

**PRÉSENTS :**

Mme AFOEDINI Linda –M. AGOUSSA Migill - M. ANELLI Serge - M. APAYACA Valentin - M. BENTH Albéric - M. BOISROND Ferdinand – Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules - M. DOLLOUE Winston - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte – IREMEPO Grégory - Mme KWASIBA Emeline – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane - M. RICHENEL Auguste - M. RIQUIER Claude - Mme SEIKA Audrila Georgie – M. SELLIER Bernard – M. SIDA André - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - M. SOEWA Marciano - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama -

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à M. KWASIBA Emeline,  
M. ALPHONSE François a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène,  
M. APAGI Jocelyne a donné procuration à M. AGOUSSA Migill,  
M. THOMAS Franck a donné procuration à M. SOEWA Marciano,  
M YA Tchoua a donné procuration à M. RIQUIER Claude

**ABSENTS EXCUSES :**

M. ADAM Lénáïck - Mme ADELAAR Esseline – M. ALPHONSE François - Mme APAGI Jocelyne – Mme ASSABAL Apouman Liliane - Mme BARTEBIN Barbara - Mme CHARLES Marie-Hélène - Mme LO-A-TJON Josette - M. THOMAS Franck - M. YA Tchoua

**ABSENTS :**

- Mme AGEILAS Sylviana - Mme BALLA Simone - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. EDWIN Moïse - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur SOEWA Marciano, 2<sup>ème</sup> vice-président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



*Ouest Guyane*

un territoire, des projets, un avenir

Envoyé en préfecture le 20/05/2021

Reçu en préfecture le 20/05/2021

Affiché le



ID : 973-249730037-20210512-DELIB202176-DE

**DELIBERATION N°2021-76 /CCOG-PORT**  
**relative à la désignation des membres suppléants du conseil d'exploitation**  
**SPIC Port de l'Ouest Guyanais**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles : L1412-1, L2221-1 à L2221-9, R2221-1 à R2221-17, R2221-71 à R2221-94 ;

**Vu** la loi n° 92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;

**Vu** la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

**Vu** la loi n° 2004-809 du 12 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales

**Vu** la délibération n°2021-63/CCOG-PORT du 31 mars 2021 relatif à la désignation des représentants de la CCOG au sein du conseil d'exploitation ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais ;

**Vu** l'approbation des statuts et le règlement intérieur ;

**Vu** la nécessité de procéder à nomination des membres du conseil d'exploitation ;

**Vu** l'avis de la commission Eco-Port réunie le 13 janvier 2021 ;

Madame La Présidente expose :

En application des dispositions légales, la CCOG a décidé de poursuivre l'exploitation du service public du Port de l'Ouest par ses propres moyens et de fait s'est muni d'une régie dès le 1<sup>er</sup> avril 2014.

En référence aux statuts de la Régie, le Port de l'Ouest Guyanais est administré par le conseil d'exploitation dont les membres sont désignés par le Conseil communautaire sur proposition de la Présidente.

Le conseil d'exploitation est réparti en 3 collèges :

- 5 représentants suppléants de la Communauté de Communes,
- 1 représentant des professionnels du fleuve,
- 1 représentant des professionnels de la mer.

Les représentants titulaires avaient été désignés lors de la séance du 31 mars dernier.

Madame la Présidente invite l'assemblée à compléter ce conseil en procédant à la désignation des membres suppléants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

**Décide** de procéder à la désignation des représentants suppléants à main levée et d'écarter le recours au scrutin secret

**Désigne** 5 représentants suppléants de la CCOG :

Titulaires	Suppléants
BENTH Albéric	SELLIER Bernard
CHARLES Sophie	AFOEDINI Linda
FEREIRA Jean-Paul	RIQUIER Claude
SOEWA Marciano	DEIE Jules
LO-A-TJON Josette	BOISROND Ferdinand

**Désigne** comme représentant des professionnels Fluvio-maritime :

- M. SAGNE Éric, Président du Syndicat des pilotes de Guyane ;

**Désigne** comme représentant des professionnels de la mer :

- M. BANTIFO Victor, Président du Syndicat des transporteurs fluviaux de l'Ouest Guyanais ;

**Autorise** le Président du conseil d'exploitation ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire au fonctionnement de la régie.

VOTE => Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.*